

Délibération n°2009/0513

Séance du 27 mai 2009



Changement de nom des forfaits multimodaux appelés Carte Orange

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile de France,
- VU** le rapport n°2009/0512-0513,
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 20 mai 2009,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : A compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, les forfaits multimodaux appelés « Carte Orange mensuelle » et « Carte Orange hebdomadaire » sont dénommés respectivement « Navigo Mois » et « Navigo Semaine ».

ARTICLE 2 : les modalités d'application de la disposition prévue à l'article 1^{er} interviendront progressivement jusqu'au 31 mars 2010.

ARTICLE 3 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

